MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

CA SUD SAINTE BAUME
Date arrivée 21/03/25
Secrétariat général n° 778

Toulon, le 18 MARS 2025

Jean-Pierre GIRAN
Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

JKS X
DGS 9
CAB X

à

Monsieur Jean-Paul JOSEPH
Président de la Communauté d'Agglomération
Sud Sainte Baume

155 Avenue Henri Jeansoulin
83740 La Cadière-d'Azur

Direction Générale des Services
Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

Direction Générale Adjointe Aménagements, Ports, Mobilités et Energies
Alexis VILLEMIN - Directeur Général Adjoint
Direction des Transports et de la Mobilité
Sébastien MARECHAL - Directeur
Affaire suivie par :
Lionel Kieffer - Lionel.kieffer@metropoletpm.fr
04.94.93.38.95

N/Réf. : VP/AV/SMA/LK/ CK – 2025-024
OBJET : Avis sur le Plan de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a transmis à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en date du 26 novembre 2024, son Plan de Mobilité pour avis conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article L1214-15 du Code des Transports.

Les éléments de diagnostic de ce Plan de Mobilité mettent en évidence les liens réciproques entre la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et la Métropole Toulon Provence Méditerranée en termes de flux de déplacements, notamment domicile-travail. Le diagnostic précise que les flux entrants sur la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume reflètent les enjeux d'un transport collectif pertinent depuis l'ouest toulonnais et l'attractivité régionale de la ZA de Signes.

Les moyens d'évaluation à déployer pour le Plan de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume ont repris notamment des éléments autour de la pratique du vélo, le covoiturage, les services de transport en commun et de l'usage de l'automobile.

Les thématiques sont reprises dans un contexte régional (SERM, « RER Toulonnais ») tout en prenant en compte des spécificités de la période estivale. Ces sujets ont été traités à travers les deux enquêtes (Enquête locale et EMC2) qui alimentent le Plan de Mobilité. Enfin, le document reprend les grandes orientations prévues pour favoriser l'accessibilité à la mobilité.

Le volet environnemental du Plan de Mobilité traite les indicateurs habituels de ce type de document et résume l'ensemble des enjeux entre mobilité et environnement.

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a choisi d'avoir une approche collective et concertée de la Mobilité en associant les acteurs locaux et en impliquant la population résidente. Le plan d'action qui en a découlé comporte 21 actions déclinées en 43 mesures sur 7 volets.

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume s'appuie à la fois sur ses forces internes, mais aussi sur ses liens forts avec la Région Paca, la Métropole d'Aix-Marseille Provence et la Métropole Toulon Provence Méditerranée principalement sur les sujets des services ferroviaires innovants et le service de TC ZOU ! Les enjeux et les attentes autour du déploiement du SERM et du RER toulonnais sont particulièrement marqués.

Les documents produits évoquent également les limites actuelles et les axes d'amélioration, tant sur le plan des modes actifs à développer dans l'avenir (aménagements vélo) que sur des sujets très spécifiques (fret/logistique).

Le Plan de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume apparaît complet dans son élaboration. Il traite de l'ensemble des thématiques attendues sur un tel document et s'inscrit dans le cadre des documents de planification auxquels il doit répondre comme le SCoT, le SRADDET. Il prend également en compte les forts enjeux des connexions avec les métropoles Toulon Provence Méditerranée et Aix-Marseille Provence. Enfin, il s'intègre dans les démarches du COM – « bassin de mobilité K » et de la démarche de coopération entre EPCI, illustrée par des projets communs.

Ce document de planification nous invite à renforcer nos liens afin de répondre collectivement aux besoins de déplacements des usagers qui dépassent souvent nos ressorts territoriaux respectifs.

Pour ces raisons, La Métropole Toulon Provence Méditerranée émet un avis favorable au Plan de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre GIRAN

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole I 107 bd Henri Fabre I CS 30536 I 83041 Toulon Cedex 9
Téléphone : 04 94 93 83 00 I Télécopie : 04 94 93 83 83 I E-mail : contact@metropoleTPM.fr